

Eybens, le 6 juin 2024

**Modalités de mise à disposition des documents préparatoires
à l'assemblée générale mixte du 27 juin 2024**

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le **jeudi 27 juin 2024 à 15 heures, au siège social.**

L'avis préalable de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 22 mai 2024 bulletin n° 62 et l'avis de convocation sera publié le 6 juin 2024 dans un journal d'annonces légales.

Les modalités de participation et de vote des actionnaires à ladite assemblée figurent dans l'avis de réunion publié au BALO le 22 mai 2024 bulletin n° 62.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société rubrique « Investisseurs » (www.waga-energy.com) depuis ce jour.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du code de commerce seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse, par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du code de commerce au siège social de la Société dans un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.